



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 AVRIL 2014 A 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du vendredi 18 avril 2014, s'est assemblé, en date du lundi 28 avril 2014 à 20h30, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

A l'ouverture de la séance :

Présents : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Sonia GUIDOLIN, Marc HAVARD, Jean-Claude DARRACQ-PARIES, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Christine CAZEAUX-PELLARINI, Christophe CARTEAU, Nadine JOIE, Stéphane BRETHERS, Marie-France BARRE, Vincent BARRAILH-LAFARGUE, Carole DUPRIEU, Stéphane LACAU, Régine MAURO, Jean-Claude SOUC, Sonia GUIVARC'H, Kévin ODEN, Claire HAUPT, Cédric BOUET, Norbert DUFFAU, Robert CABE, Florence GACHIE, Bernard BEZINEAU, Paulette SAINT GERMAIN, Agathe BOURRETERE, Jérémy MARTI.

Procurations : Mme Delphine DAUBA à M. Marc HAVARD ; Mme Sylvie LARROUDE à M. Xavier LAGRAVE.

Excusés : -

Secrétaire de séance : Mme Sonia GUIDOLIN.

A l'ouverture de la séance :

Conseillers Municipaux en exercice : 29
Conseillers Municipaux présents : 27
Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 2
Conseillers Municipaux excusés : 0

1- COMMUNICATIONS

M. le Maire a informé l'Assemblée de la démission, en date du 3 avril 2014 (reçue en Mairie le 8 avril 2014), de Mme Gilberte PANDARD, Conseillère Municipale de la liste « *Aire pour tous, tous pour Aire* », qui a ainsi été remplacée dans ses fonctions par la suivante de liste, Mme Christine BEYRIERE.

M. le Maire a également informé l'Assemblée des démissions successives, en date du 9 avril 2014 (reçues en Mairie le 18 avril 2014), de M. Michel BAQUE, de Mme Christine BEYRIERE, de M. Michel LABORDE, de Mme Martine MARAILHAC et de M. Bernard BETNA, Conseillers Municipaux de la liste « *Aire pour tous, tous pour Aire* », conduisant ainsi à leur remplacement dans leurs fonctions par les deux suivants de liste, Mme Agathe BOURRETERE et M. Jérémy MARTI.

Ces derniers ont été déclarés installés dans leurs nouvelles fonctions de Conseillers Municipaux par M. le Maire.

M. le Maire a informé l'Assemblée des différentes décisions prises en application de délibérations du Conseil Municipal et en particulier de la délibération modifiée du Conseil Municipal en date du 16 mars 2008 par laquelle il avait été délégué à M. Robert CABE, Maire sortant, pour toute la durée du mandat, une partie des attributions du Conseil Municipal en le chargeant de prendre toutes les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Signature le 5 mars 2014 d'une convention de mise à disposition d'un local au sein de la piscine municipale pour la saison estivale 2014 avec la société « *Le Dromadaire* » (M. Pedelacq).

Enfin, M. le Maire a informé l'Assemblée des différentes décisions qu'il a prise en application de délibérations du Conseil Municipal et en particulier de la délibération modifiée du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014 par laquelle il lui a été délégué, pour toute la durée du mandat, une partie des attributions du Conseil Municipal en le chargeant de prendre toutes les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Signature le 7 avril 2014 d'un avenant à la convention d'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Landes au titre de l'année 2014 (délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014).

- Signature le 10 avril 2014 d'un acte de bail pour la location d'un appartement, appartenant au domaine privé communal, situé Rue du Château d'Eau à M. et Mme Dussau.

2- ADOPTION DU COMPTE-RENDU ET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2014 (*DELIBERATION N° 2014-68*)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le compte-rendu et le procès-verbal établis suite à la séance du Conseil Municipal du lundi 7 avril 2014.

Une erreur s'est glissée dans ce procès-verbal s'agissant de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la commune d'Aire sur l'Adour.

En effet, Mme Christine CAZEAUX-PELLARINI, déjà membre titulaire de cette commission, avait également été mentionnée en qualité de membre suppléante. Or, ladite membre suppléante est Mme Delphine DAUBA.

Le procès-verbal a donc été rectifié en conséquence.

3- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES "GARAGES" ET LOTISSEMENT COMMUNAL "LES CHENES") (DELIBERATION N° 2014-69)

- Concernant le Budget principal de la commune, M. le Maire a rappelé à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2013 présentait pour sa section de fonctionnement un excédent à hauteur de 429.968,02 euros et un excédent de sa section d'investissement à hauteur de 573.773,21 euros.

Il revenait donc désormais à l'Assemblée de se prononcer sur la répartition, sur le Budget principal 2014, de l'excédent de la section de fonctionnement 2013 de ce budget, sachant que du fait de l'excédent du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait pas de déficit à couvrir. L'excédent constaté de la section d'investissement sera automatiquement reporté au Budget principal 2014 au sein de cette même section d'investissement. Il était donc proposé au Conseil Municipal l'affectation de la totalité de cet excédent de la section de fonctionnement pour l'exercice 2013 (429.968,02 euros) en section d'investissement (compte 1068) du Budget principal 2014.

- Concernant le Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*", M. le Maire a rappelé à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2013 présentait pour sa section de fonctionnement un équilibre à 0 euro et un déficit de sa section d'investissement à hauteur de 7037,42 euros. Il n'y avait donc pas d'excédent de fonctionnement à affecter à ce Budget annexe 2014. Le déficit constaté au sein de la section d'investissement sera automatiquement reporté à ce Budget annexe 2014 au sein de cette même section d'investissement.

- Concernant le Budget annexe "*Garages*", M. le Maire a rappelé à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2013 présentait pour sa section de fonctionnement un excédent à hauteur de 14.442,75 euros et un équilibre de sa section d'investissement à hauteur de 0 euro. Il revenait donc désormais à l'Assemblée de se prononcer sur la répartition de l'excédent de la section de fonctionnement 2013 de ce Budget annexe, sachant que du fait de l'équilibre du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait pas de déficit à couvrir. Il était donc proposé au Conseil Municipal l'affectation de la totalité de cet excédent de la section de fonctionnement pour l'exercice 2013 (14.442,75 euros) en section de fonctionnement (compte 002/excédent) de ce Budget annexe 2014.

Il était donc désormais proposé au Conseil Municipal de délibérer sur ces affectations de résultat de fonctionnement constatées au sortir de l'exercice 2013 (Budget principal et Budgets annexes).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif du Budget principal de l'exercice 2013, faisant ainsi suite à l'approbation, au cours de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2014, du Compte Administratif de l'exercice 2013,

CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget principal pour l'exercice 2013 faisait apparaître un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 429.968,02 euros,

CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget principal pour l'exercice 2013 faisait apparaître un excédent de la section d'investissement à hauteur de 573.773,21 euros,

A DECIDE d'affecter le résultat du Compte Administratif du Budget principal de l'exercice 2013 comme suit, sachant que du fait de l'excédent du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait donc pas de déficit à couvrir :

BUDGET PRINCIPAL	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013	
Excédent de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2013	429.968,02 euros
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013 AU BUDGET 2014	
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement du Budget 2014	429.968,02 euros
Report créditeur au compte 002/excédent de la section de fonctionnement du Budget 2014	-

L'excédent constaté de la section d'investissement pour 2013 (573.773,21 euros) sera automatiquement reporté au Budget principal 2014 au sein de la section d'investissement.

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif du Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*" pour l'exercice 2013, faisant ainsi suite à l'approbation, au cours de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2014, du Compte Administratif de l'exercice 2013, CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*" pour l'exercice 2013 faisait apparaître un équilibre à 0 euro pour la section de fonctionnement, CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*" pour l'exercice 2013 faisait apparaître un déficit de la section d'investissement à hauteur de 7037,42 euros,

A CONSTATE qu'il n'y avait donc pas d'excédent de fonctionnement à affecter à ce Budget annexe 2014. Le déficit constaté au sein de la section d'investissement pour 2013 (7037,42 euros) sera automatiquement reporté au Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*" 2014 au sein de la section d'investissement.

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif du Budget annexe "*Garages*" pour l'exercice 2013, faisant ainsi suite à l'approbation, au cours la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2014, du Compte Administratif de l'exercice 2013,

CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget annexe "*Garages*" pour l'exercice 2013 faisait apparaître un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 14.442,75 euros,

CONSTATANT que le Compte Administratif du Budget annexe "*Garages*" pour l'exercice 2013 faisait apparaître un équilibre de la section d'investissement à hauteur de 0 euro,

A DECIDE d'affecter le résultat du Compte Administratif du Budget annexe "*Garages*" de l'exercice 2013 comme suit, sachant que du fait de l'équilibre du Compte Administratif constaté en section d'investissement, il n'y avait donc pas de déficit à couvrir :

BUDGET ANNEXE "GARAGES"	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013	
Excédent de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2013	14.442,75 euros
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013 AU BUDGET 2014	
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement du Budget 2014	-
Report créditeur au compte 002/excédent de la section de fonctionnement du Budget 2014	14.442,75 euros

4- BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL (*DELIBERATION N° 2014-70*)

Sur la base notamment de l'ensemble des documents précédemment transmis avec leurs convocations aux membres du Conseil Municipal, M. le Maire a présenté, en détails, à l'Assemblée le projet de Budget principal de la commune pour l'exercice 2014 qui s'équilibrait, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 9.859.118,05 euros. Pour ce projet de Budget principal 2014, la section de fonctionnement s'équilibrait ainsi, en dépenses et en recettes, à 5.762.486,94 euros et la section d'investissement s'équilibrait, en dépenses et en recettes, à 4.096.631,11 euros.

M. le Maire, après avoir présenté et commenté précisément ces documents budgétaires, a donc invité l'Assemblée à se prononcer sur ce projet de Budget primitif 2014 de la commune (Budget principal).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la section de fonctionnement du projet de Budget principal de la commune pour l'exercice 2014 tel que présenté par M. le Maire et a arrêté les dépenses de ladite section de fonctionnement à 5.762.486,94 euros et les recettes de la section de fonctionnement à 5.762.486,94 euros.

Après en avoir délibéré et par 23 voix pour et 6 contre (*M. Robert CABE, Mme Florence GACHIE, M. Bernard BEZINEAU, Mme Paulette SAINT GERMAIN, Mme Agathe BOURRETERE, M. Jérémy MARTI*), le Conseil Municipal a également adopté la section d'investissement du projet de Budget principal de la commune pour l'exercice 2014 tel que présenté par M. le Maire et a arrêté les dépenses de ladite section d'investissement à 4.096.631,11 euros et les recettes de la section d'investissement à 4.096.631,11 euros.

Le Budget principal de la commune pour l'exercice 2014 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 9.859.118,05 euros.

M. le Maire a ainsi présenté, en détails, ce projet de Budget principal 2014.

INVESTISSEMENT

M. le Maire est revenu largement sur les dépenses et recettes de cette section d'investissement, opération par opération, en se basant notamment sur un document détaillé communiqué en ce sens auprès des Conseillers Municipaux avec leurs convocations.

Les dépenses d'investissement prévues au projet de Budget principal 2014 s'élevaient au total à 4.096.631 €, soit :

- 1.209.459 € par rapport au Budget principal 2013 (- 22,79 %),
- 1.559.473 € par rapport au Compte Administratif 2013 (- 27,57 %).

Les principales dépenses d'investissement du Budget principal pour 2014 se présentaient ainsi :

	BP 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014
Restes à réaliser dépenses (n-1)	584.523 €	582.535 €	1.846.460 €	1.714.151 €
Déficit investissement (n-1)	4761 €	-	-	-

Remboursement de la dette en capital	1.145.266 €	1.133.789 €	1.001.971 €	933.666 €
Régularisation amortissements	-	-	-	380.881 €
Régularisation TVA	-	-	-	170 €
Travaux et équipements scolaires et périscolaires	220.736 €	10.000 €	0 €	0 €
Travaux et équipements sportifs	33.427 €	442.750 €	49.700 €	14.500 €
Patrimoine historique et équipements culturels	468.480 €	48.893 €	33.800 €	191.500 €
Bâtiments et équipements publics	199.234 €	1.512.410 €	244.493 €	164.050 €
Equipements des services municipaux	69.877 €	247.050 €	77.710 €	169.750 €
Equipements de sécurité	15.309 €	5000 €	11.600 €	10.000 €
Amélioration des quartiers	66.151 €	319.768 €	1.229.551 €	292.539 €
Environnement	17.600 €	126.500 €	485.338 €	30.300 €
Subventions d'équipement	291.632 €	159.751 €	305.467 €	195.124 €
Acquisitions foncières / PLU	135.000 €	20.100 €	20.000 €	0 €
TOTAL	3.251.998 €	4.608.546 €	5.306.090 €	4.096.631 €

Les principaux investissements prévus par la commune en 2014 (Budget principal) :

- Sonorisation de la salle omnisports ;
- Continuation de la politique d'équipements sportifs ;
- Rénovation de la crypte de l'église Sainte Quitterie (1^{ère} tranche) ;
- Continuation de la politique d'équipements culturels ;
- Travaux d'accessibilité et de mise en place d'un ascenseur au sein de l'Hôtel de Ville (compléments suite à des prescriptions archéologiques) ;
- Travaux de réhabilitation du local dit « Hangar à Tabacs » (peinture, menuiseries extérieures, mise aux normes électriques, sanitaires, ...) ;
- Travaux de réhabilitation d'un logement communal situé à La Plaine ;
- Réfection du réseau d'eau potable et création de sanitaires aux Arènes ;
- Travaux d'amélioration de la ventilation du marché couvert ;
- Réalisation d'importants travaux d'étanchéité sur un mur (propriété communale) jouxtant le presbytère ;
- Mise en place de caves-urnes et modernisation de l'ossuaire au niveau du cimetière communal ;
- Equipement technique et informatique des services municipaux (dont achat d'une épareuse, d'une tondeuse, de panneaux de signalisation, ...) ;
- Acquisition de petits matériels de sécurité ;
- Mise en place de nouveaux bancs au niveau du Monuments aux Morts ;
- Installation d'une barrière à chaîne à l'angle des Rues Gambetta et Méricam ;
- Aménagement d'une piste cyclable Avenue du IV Septembre ;

- Création d'un parking devant la piscine ;
- Consolidation d'un mur de soutènement Rue Didier Vignau ;
- Installation d'un poteau incendie Rue Georges Fraisse ;
- Branchement de l'eau potable aux anciens abattoirs ;
- Travaux de rénovation au niveau de l'aire de grand passage ;
- Travaux d'aménagement du lac du Brousseau (complément suite aux dégâts survenus en début d'année du fait des importantes intempéries) ;
- Rénovation de l'aire de pique-nique ;
- Aménagement d'un passage sur berges au niveau de la maison de la Pêche et de la Nature ;
- ...

Il est à noter également l'importance des fonds de concours ou participations versés par la commune en 2014 pour :

- Le SYDEC : travaux de protection incendie au niveau du secteur de Conjoli (paiement de 50 % en 2014 et du solde en 2015), enfouissement de réseaux Route de Bordeaux, éclairage du parking de la piscine, éclairage à La Plaine, projecteurs du centre d'animation, ... ;
- La SATEL : mise en œuvre de l'éco-quartier de Lariou ;
- ...

Les recettes d'investissement prévues au projet de Budget principal 2014 s'élevaient au total à 4.096.631 €, soit :

- 1.209.459 € par rapport au Budget principal 2013 (- 22,79 %),
- 1.465.925 € par rapport au Compte Administratif 2013 (- 26,35 %).

Les principales recettes d'investissement du Budget principal pour 2014 se présentaient ainsi :

	BP 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014
Restes à réaliser recettes (n-1)	592.949 €	89.935 €	129.313 €	1.046.829 €
Excédent investissement (n-1)	-	303.173 €	1.702.677 €	573.773 €
Excédent de fonctionnement (n-1)	636.677 €	484.825 €	563.556 €	429.968 €
Amortissement	388.800 €	378.565 €	284.100 €	322.210 €
FCTVA	413.350 €	167.690 €	231.100 €	362.784 €
TLE / TA	50.000 €	150.000 €	189.944 €	100.000 €
Vente de terrains	-	1.675.560 €	203.500 €	-
Subventions en annuités (CG 40, ...)	6311 €	6311 €	6311 €	6311 €
Régularisation amortissements	-	-	-	380.881 €
Avances versées sur commandes	60.000 €	-	-	-

(SATEL pour les cuisines centrales)				
Subvention CG 40 / Etat pour Halle aux Grains	97.749 €	-	- 25.843 €	-
Subventions Etat / CG 40 / CR Aquitaine pour Eglise Sainte-Quitterie	-	1750 €	-	123.875 €
Subventions État / CG 40 / CR Aquitaine pour couverture des deux courts de tennis	-	153.750 €	68.777 €	-
Subventions État pour forêt communale	-	64.526 €	81.338 €	-
Subvention Etat / CG 40 pour aménagement du lac du Brousseau	-	-	268.000 €	-
Subvention CR Aquitaine pour marché couvert	-	-	67.500 €	-
Subvention FISAC pour marché couvert	-	-	-	200.000 €
Subvention FIPHFP (ascenseur + véhicule adapté)	-	-	76.000 €	-
Fonds de concours pour le giratoire de Conjoli (SCI Imadour)	-	-	400.000 €	-
Fonds de concours Com. Com. pour rues du centre-ville	-	131.261 €	206.642 €	-
Autres subventions	10.338 €	1200 €	3173 €	-
Emprunt	995.821 €	1.000.000 €	850.000 €	550.000 €

L'emprunt prévisionnel prévu au Budget principal 2014 (550.000 €) représente 17,39 % du total des dépenses d'investissement 2014 hors remboursement de la dette en capital.

La commune poursuit sa politique active de désendettement sur ce mandat sans augmentation de sa fiscalité « ménages ».

Années	Encours au 31/12	Annuités
CA 1997	5 209 195 €	918 505 €
CA 1998	5 101 213 €	940 666 €
CA 1999	5 026 266 €	948 150 €
CA 2000	4 653 004 €	977 390 €
CA 2001	5 791 150 €	953 953 €
CA 2002	5 592 312 €	994 604 €
CA 2003	6 087 885 €	1 026 915 €
CA 2004	5 886 894 €	1 074 000 €
CA 2005	5 942 509 €	1 140 588 €
CA 2006	7 797 943 €	1 241 109 €
CA 2007	8 447 307 €	1 385 400 €
CA 2008	8 804 564 €	1 436 078 €
CA 2009	8 615 973 €	1 454 229 €
CA 2010	9 223 048 €	1 459 861 €
CA 2011	9 341 949 €	1 506 781 €
CA 2012	6 889 266 €	1 472 793 €
CA 2013	6 743 962 €	1 279 342 €
BP 2014	6 360 296 €	1 204 845 €
<i>Soit</i>	<i>- 5,69 %</i>	<i>- 5,82 %</i>

FONCTIONNEMENT

M. le Maire est revenu largement sur les dépenses et recettes de cette section de fonctionnement, article par article, en se basant notamment sur un document détaillé communiqué en ce sens auprès des Conseillers Municipaux avec leurs convocations.

Les dépenses de fonctionnement prévues au projet de Budget principal 2014 s'élevaient au total à 5.762.487 €, soit :

- 150.196 € par rapport au Budget principal 2013 (- 2,54 %),
- + 76.136 € par rapport au Compte Administratif 2013 (+ 1,34 %).

Les principales dépenses de fonctionnement pour 2014 se présentaient ainsi :

DEPENSES	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Evolution % (BP 2013/ BP 2014)
Charges à caractère général	1.784.632 €	1.455.277 €	1.799.704 €	+ 0,84 %
Charges de personnel	2.645.489 €	2.435.275 €	2.537.250 €	- 4,09 %
Atténuation de produits	6000 €	87.561 €	215.406 €	-
Dépenses imprévues	10.000 €	0 €	20.000 €	-

Opérations d'ordre	284.100 €	276.893 €	322.210 €	+ 13,41 %
Autres charges de gestion courante	572.357 €	557.853 €	566.118 €	- 1,09 %
Charges financières	295.089 €	283.239 €	295.000 €	- 0,03 %
Charges exceptionnelles	315.016 €	590.253 €	6800 €	- 97,84 %
Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €	-
TOTAL	5.912.683 €	5.686.351 €	5.762.487 €	- 2,54 %

Les recettes de fonctionnement prévues au projet de Budget principal 2014 s'élevaient au total à 5.762.487 €, soit :

- 150.196 € par rapport au Budget principal 2013 (- 2,54 %),
- 353.833 € par rapport au Compte Administratif 2013 (- 5,78 %).

Les principales recettes de fonctionnement pour 2014 se présentaient ainsi :

RECETTES	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Evolution % (BP 2013 / BP 2014)
Résultat de fonctionnement reporté	27.388 €	75.635 €	0 €	-
Atténuation de charges	103.383 €	168.449 €	138.772 €	+ 34,23 %
Opérations d'ordre	20.892 €	10.973 €	23.000 €	+ 10,09 %
Produits de gestion courante	164.824 €	138.245 €	105.210 €	- 36,17 %
Impôts et taxes	3.382.975 €	3.536.778 €	3.476.007 €	+ 2,75 %
Dotations et subventions	1.596.181 €	1.624.879 €	1.576.560 €	- 1,23 %
Autres produits de gestion courante	404.550 €	378.023 €	357.413 €	- 11,65 %
Produits financiers	240 €	181 €	150 €	- 37,50 %
Produits exceptionnels	212.250 €	183.157 €	85.375 €	- 59,78 %
Reprise sur amortissements	0 €	-	0 €	-
TOTAL	5.912.683 €	6.116.320 €	5.762.487 €	- 2,54 %

M. le Maire a notamment souligné qu'un périmètre de sécurité (« zone rouge ») devra être positionné autour des Arènes pour la fête des Arsouillos (puis en juin pour les fêtes patronales) avec filtrage des accès, présence forte de la gendarmerie... et ce, afin de faire face à la présence de militants anti-taurins annoncés sur Internet et les réseaux sociaux. Ce dispositif a déjà été mis en place dans d'autres communes et fonctionne bien. La gendarmerie et la Préfecture sont « rodées ».

S'agissant de la fête des Arsouillos, la mise en place de cette « zone rouge » n'a pas posé de difficultés particulières ; cela sera plus compliqué pour les fêtes patronales avec la présence des forains tout autour de ce site. M. le Maire a ainsi précisé avoir commencé à rencontrer ces derniers pour préparer cela car il n'y aura pas le choix, il faudra mettre en place un tel dispositif obligatoire dans toutes les places taurines désormais...

S'agissant de l'éco-quartier de Lariou, M. le Maire a rappelé que la commune était caution d'un emprunt de la SATEL (cessionnaire) à hauteur de 1.520.000 euros et qu'il restait encore près de 300.000 euros à verser à la SATEL pour clôturer ce dossier avec une concession d'aménagement courant jusqu'en 2024.

Mme GACHIE, Conseillère Municipale de la liste « *Aire pour tous, tous pour Aire* », s'est étonnée de l'absence, dans le projet de Budget principal de la ville pour 2014, d'une aide municipale aux commerçants pour la mise en accessibilité de leurs commerces (obligatoire pourtant à compter de 2015).

M. le Maire a répondu avoir rencontré l'association des commerçants qui lui a précisé très clairement préférer la mise en place d'animations, d'opérations plus dynamiques en centre-ville plutôt que de telles aides à la mise en accessibilité. Cet avis des premiers intéressés sera ainsi suivi par la commune.

Mme GACHIE a également souhaité savoir pourquoi aucune somme n'avait été prévue pour la rénovation de la Rue Carnot qui se dégrade sur sa bande de roulement de manière très visible.

M. le Maire a précisé que ce dossier serait à examiner en liaison avec la Communauté de Communes.

M. CABE, Conseiller Municipal de la liste « *Aire pour tous, tous pour Aire* » (et Président de la Communauté de Communes), a souligné que la Communauté de Communes pouvait réaliser ces travaux dès 2014 (en ce qui concerne la chaussée - les trottoirs relevant de la compétence communale par contre) et qu'il faudrait donc que la ville verse un fonds de concours en la matière.

M. le Maire a précisé que ce dossier devrait être examiné en liaison avec cette structure (pour une réalisation conjointe de ces travaux) et qu'au vu du faible montant de la part des travaux revenant à la ville sur l'ensemble, une décision modificative pourrait être prise en cours d'année 2014, le cas échéant.

M. MARTI, Conseiller Municipal de la liste « *Aire pour tous, tous pour Aire* », a souligné que la subvention de près de 166.000 euros précédemment accordée par le Conseil Général des Landes à la ville pour la création de « tribunes - vestiaires » à La Plaine des Jeux (demande forte de la Violette Aturine) prenait fin au 22 octobre 2015. Or, aucune somme n'a été mise au Budget 2014 pour ces travaux ou le versement d'honoraires en la matière.

M. le Maire a souligné qu'un maître d'œuvre serait choisi d'ici la fin de l'année par la ville avec un début d'exécution de ces travaux avant la date limite du 22 octobre 2015 comme prévu dans l'arrêté du Conseil Général des Landes correspondant. Ce projet est donc bien toujours d'actualité.

M. CABE a précisé qu'il fallait que ces travaux soient achevés au 22 octobre 2015 et non simplement commandés pour pouvoir bénéficier de cette subvention départementale.

M. le Maire a répondu que ce dossier était clair pour la ville.

M. CABE a souligné également qu'il y avait un souci d'eau pluviale au niveau de l'entrée des immeubles de la résidence Guillon I (de l'eau rentre dans les entrées). C'est une opération à partager entre la ville (parking) et la Communauté de Communes (voirie) et ce chantier pourrait ainsi être mis en œuvre dès 2014 par l'intercommunalité.

M. le Maire a souligné que ce dossier serait réexaminé en 2015 par la ville en liaison avec la Communauté de Communes mais n'était pas prévu pour 2014.

M. CABE a précisé que la commune pouvait désormais se dispenser du versement de sa participation de 150 euros au SIAEP des Eaux des Tursan (dépense prévue au Budget principal 2014) depuis son retrait de ce syndicat et a souhaité savoir ce qu'il en était des 13.012 euros prévus en recettes de fonctionnement de la ville de la part de la Communauté de Communes pour l'essartage des voies communautaires car aucune dépense ne semble apparaître en face de cette recette pour réaliser ces missions.

Il a été précisé qu'il y avait, en face de cette recette communautaire, un coût de main d'œuvre des services techniques municipaux qui participent, de concert avec les entreprises retenues par l'intercommunalité, à ces travaux.

M. CABE a également souhaité savoir si la commune allait continuer à assurer le nettoyage et la fourniture des consommables de la Maison des Services Publics Saint Louis comme actuellement ?

M. le Maire a répondu qu'une rencontre devrait avoir lieu entre ces 2 structures afin de clarifier cette situation ainsi que la participation des services techniques municipaux au nettoyage des cours des écoles communautaires (avec signature de conventions formalisées).

M. CABE a souligné que si le recours à l'emprunt était faible cette année, 550.000 euros, cela se traduisait également par une baisse de l'investissement communal de près de 1,3 million d'euros, ce qui ne

manquera pas de pénaliser le secteur économique local. D'où le vote contre cette section d'investissement 2014 des élus de la liste « *Aire pour tous, tous pour Aire* ». Le fonctionnement, « classique », ne pose pas de difficultés particulière par contre.

M. le Maire a répondu que M. CABE ne proposait que quelques dépenses supplémentaires (Rue Carnot, Guillon I, honoraires de tribunes de La Plaine) ce qui ne change pas beaucoup les choses au final.

Mme GACHIE s'est enfin étonnée de la faible somme, à son sens (80.000 euros), prévue pour la création d'une piste cyclable au niveau de l'Avenue du IV Septembre au regard de la longueur de chaussée concernée (400m), de la largeur d'une telle piste (2,5m selon le Directeur des Services Techniques municipaux consulté en séance sur ce point). Cette somme est nettement insuffisante pour elle pour réaliser ce projet (non contesté dans son fondement).

M. le Maire a répondu que cela avait été calculé et étudié en amont et qu'il s'agissait là d'un commencement. D'autres pistes cyclables suivront dans les années à venir sur le territoire communal.

M. CABE a souhaité savoir s'il ne serait pas possible de décaler la réalisation de cette piste cyclable à 2015 afin d'étudier plus avant ce dossier et de réaliser en 2014 les travaux de pluvial au niveau des parkings de Guillon I qui sont plus urgents à son sens ?

M. le Maire a précisé qu'il s'agissait là du programme de la précédente municipalité et que les Aturins avaient fait un autre choix le 23 mars dernier. Choix qui transparait dans ce projet de Budget principal pour 2014.

5- BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE "GARAGES" (DELIBERATION N° 2014-71)

Sur la base notamment de l'ensemble des documents précédemment transmis avec leurs convocations aux membres du Conseil Municipal, M. le Maire a présenté, en détails, à l'Assemblée le projet de Budget annexe de la commune "Garages" pour l'exercice 2014 qui s'équilibrait, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 19.642,47 euros. Pour ce projet de Budget annexe "Garages" 2014, la section de fonctionnement s'équilibrait ainsi, en dépenses et en recettes, à 19.642,47 euros et la section d'investissement s'équilibrait, en dépenses et en recettes, à 0 euro.

M. le Maire, après avoir présenté et commenté précisément ces documents budgétaires, a donc invité l'Assemblée à se prononcer sur ce projet de Budget primitif 2014 (Budget annexe "Garages").

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2014 tel que présenté par M. le Maire et a arrêté les dépenses de la section de fonctionnement à 19.642,47 euros, les recettes de la section de fonctionnement à 19.642,47 euros, les dépenses de la section d'investissement à 0 euro et les recettes de la section d'investissement à 0 euro.

Le Budget annexe "Garages" pour l'exercice 2014 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 19.642,47 euros.

6- BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL "LES CHENES" (DELIBERATION N° 2014-72)

Sur la base notamment de l'ensemble des documents précédemment transmis avec leurs convocations aux membres du Conseil Municipal, M. le Maire a présenté, en détails, à l'Assemblée le projet de Budget annexe de la commune relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2014 qui s'équilibrait,

en dépenses et en recettes, à la somme globale de 674.628,46 euros. Pour ce projet de Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*" 2014, la section de fonctionnement s'équilibrait ainsi, en dépenses et en recettes, à 345.795,52 euros et la section d'investissement s'équilibrait, en dépenses et en recettes, à 328.832,94 euros.

M. le Maire, après avoir présenté et commenté précisément ces documents budgétaires, a donc invité l'Assemblée à se prononcer sur ce projet de Budget primitif 2014 (Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*").

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*" pour l'exercice 2014 tel que présenté par M. le Maire et a arrêté les dépenses de la section de fonctionnement à 345.795,52 euros, les recettes de la section de fonctionnement à 345.795,52 euros, les dépenses de la section d'investissement à 328.832,94 euros et les recettes de la section d'investissement à 328.832,94 euros.

Le Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*" pour l'exercice 2014 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 674.628,46 euros.

7- TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES COMMUNALES - ANNEE 2014 **(*DELIBERATION N° 2014-73*)**

M. le Maire a rappelé à l'Assemblée que faisant suite à l'adoption, au cours de cette même séance, du Budget principal de la commune pour l'exercice 2014, il convenait désormais pour le Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des trois contributions directes communales (dites "*taxes ménages*") pour l'année 2014 et ce, afin d'obtenir un produit fiscal "attendu" de 3.194.525 euros nécessaire pour permettre l'équilibre du Budget principal de la ville pour cet exercice.

Pour se faire, il était ainsi proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (parts communales) par rapport à l'année 2013.

Considérant que les bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2014, telles que communiquées par les services de l'Etat à la commune, s'élevaient respectivement à 9.347.000 euros pour la Taxe d'Habitation, à 9.052.000 euros pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et à 156.800 euros pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, pour obtenir un produit fiscal "attendu" de 3.194.525 euros nécessaire à l'équilibre du Budget principal de la ville pour l'exercice 2014, a décidé de fixer, comme suit, les taux respectifs des trois contributions directes communales dites "*taxes ménages*" (pas d'augmentation comparé à l'exercice 2013) :

- 16,55 % pour la Taxe d'Habitation ;
- 17,37 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ;
- 48,00 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Pour l'année 2014, les bases fiscales prévisionnelles de la commune telles que notifiées par les Services Fiscaux sont les suivantes :

	2010 <i>Réel</i>	2011 <i>Réel</i>	2012 <i>Réel</i>	2013 <i>Réel</i>	2014 <i>Prévisionnel</i>	Evolution % (2013 / 2014)
Bases TH	8.035.652	8.355.410	8.679.461	9.214.297	9.347.000	+ 1,44 %
Bases TFB	7.844.495	8.213.920	8.518.377	8.918.207	9.052.000	+ 1,50 %
Bases TFNB	141.416	139.990	142.440	145.626	156.800	+ 7,67 %
Total	16.021.563 <i>(+ 4,73 %)</i>	16.709.320 <i>(+ 4,29 %)</i>	17.340.278 <i>(+ 3,78 %)</i>	18.278.130 <i>(+ 5,41 %)</i>	18.555.800	+ 1,52 %

Pour rappel, les taux moyens nationaux et départementaux de fiscalité directe locale appliqués par les communes étaient les suivants :

	Taux moyen national <i>Communes 5000-10000 habitants (2012)</i>	Taux moyen national (2013)	Taux moyen départemental (2013)	Taux communaux applicables sur Aire (2013)	Taux communaux applicables sur Aire (2014)	Taux plafonds
Taxe d'Habitation (TH)	14,38 %	23,88 %	25,64 %	16,55 %	16,55 %	54,69 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	20,82 %	20,11 %	18,78 %	17,37 %	17,37 %	50,28 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	57,94 %	48,94 %	52,39 %	48,00 %	48,00 %	128,18 %

M. CABE, Conseiller Municipal de la liste « Aire pour tous, tous pour Aire », a mis en avant la stabilité de la fiscalité sur la commune depuis 4 ans (et même la baisse du taux de TFNB de 23,14 % en 2013) contrairement à ce qui a pu être dit pendant la campagne électorale des municipales.

M. le Maire a souligné que l'an prochain, les évolutions graphiques seraient présentées sur une évolution plus longue pour montrer plus précisément ces évolutions.

8- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES AU TITRE DE L'ANNEE 2014 (*DELIBERATION N° 2014-74*)

Considérant que le Budget principal de la commune pour l'exercice 2014 avait notamment prévu une somme de 230.000 euros au titre des subventions de fonctionnement aux associations de droit privé (article 6574), après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer pour 230.000 euros de subventions municipales de fonctionnement aux associations de droit privé selon la répartition ci-après :

ASSOCIATIONS	BP 2014
--------------	---------

"SPORTS ET LOISIRS"	
Avenir Aturin Rugby	26000,00
Avenir Aturin Athlétisme	7000,00
Avenir Aturin Tennis	4300,00
Violette Aturine Football	7500,00
Violette Aturine Gymnastique	9500,00
Violette Aturine Volley Ball	2000,00
Violette Aturine Nihon Tai Jitsu	600,00
Violette Aturine Tennis de Table	750,00
Violette Aturine Omnisports	9000,00
Judo Club Aturin	900,00
Badminton Club Aturin	940,00
Cyclo Club Aturin	750,00
Boule Aturine	500,00
Union Cycliste Aire Barcelonne (UCAB)	1500,00
Union sportive Adour-Duhort-Renung (Basket)	460,00
Etoile sportive vignalaise (Handball)	460,00
Ski Club	1350,00
Air'Rando	500,00
Canoë-Kayak	2830,00
Pelote Basque	700,00
Club de Course Landaise Adèle Pabon	250,00
Association Sportive du Lycée ("Abeille Etudiant Club")	244,00
Association Sportive du LEP ("Champ's")	160,00
Association Sportive du Collège	122,00
Aéro Club	2500,00
Air Land Modélisme	150,00
Office Municipal des Sports (OMS)	3000,00
Shaolin Crew 2.0	1500,00
Sous-Total "Subventions aux clubs"	85 466,00

Contrats d'objectifs (<i>Tous clubs</i>)	3000,00
Formation encadrement (<i>Tous clubs</i>)	2000,00
Frais de déplacement (<i>Tous clubs</i>)	4000,00

UCAB (Union Cycliste Aire Barcelonne) - <i>Course nocturne</i>	1000,00
UCAB (Union Cycliste Aire Barcelonne) - <i>Course régionale au vélodrome</i>	200,00
Tournoi de football Julien Wisle (Violette Aturine Football)	750,00
Tournoi de rugby François Farré (Avenir Aturin Rugby - Ecole de Rugby)	1200,00
Aéro club - Frais de fonctionnement	6250,00
Avenir Aturin Athlétisme (Semi-marathon) - <i>Subvention exceptionnelle</i>	750,00
Sous-Total "Actions ponctuelles"	19 150,00
TOTAL "Sports et Loisirs"	104 616,00

"CULTURE"	
CAMA	14000,00
Chant'Adour - Ensemble vocal	600,00
Diapason	1550,00
Aire Singing	1100,00
Chœur d'hommes de Gascogne	300,00
Int'Aire'Mezzo	300,00
Arabesque - Ecole de danse	1400,00
Renc'Art	700,00
Violette Aturine Philatélie	200,00
Hana Mai (Ikebana)	160,00
Université du Temps Libre d'Aquitaine (UTLA)	1500,00
Collectif du Bocal	500,00
Association Française de Cirque Adapté (AFCA)	3000,00
TOTAL "Culture"	25 310,00

"ANIMATIONS"	
Aire Animation - <i>Fonctionnement</i>	800,00
Aire Animation - <i>Animations estivales</i>	2000,00
Comité des Fêtes d'Aire sur l'Adour - <i>Fonctionnement</i>	38000,00
Comité des Fêtes d'Aire sur l'Adour - <i>Participation à la sécurité</i>	4000,00
Comité des Fêtes d'Aire sur l'Adour - <i>Subvention exceptionnelle</i>	10000,00
Arsouillos	2500,00
Arsouillos - <i>Participation à la sécurité</i>	2000,00
Pena Sesenta y Nueve (Pena 69)	1000,00
Pena C Kil Patron ?	500,00
Junta des Penas	1000,00
Air de Jeunes	1500,00
La Confrérie	500,00
TOTAL "Animations"	63 800,00

"SOLIDARITES"	
Accueil et Solidarité	10000,00
Association Familiale Laïque (AFL)	2200,00
Chômeurs Landes Emplois Solidarité (CLES)	100,00
Association Solidarité Travail (AST)	1000,00
Comité Secours Populaire	1800,00
Caritas - Secours Catholique	1100,00
Foyer Socio-Educatif du Lycée	210,00
Foyer Socio-Educatif du LEP	210,00
FNATH	170,00
Association Départementale des Conjointes Survivants	500,00
Section locale des Anciens Combattants (UFAC)	100,00
FNACA	300,00
La Goutte qui Sauve	800,00
Entente et Espoir	300,00
TOTAL "Solidarités"	18 790,00

"AUTRES SUBVENTIONS"	
Association Laïque des Accueils de Loisirs Educatifs d'Aire sur l'Adour - Centre de Loisirs	3100,00
Amicale du Personnel Communal et Intercommunal	2500,00
Amicale du Personnel Communal et Intercommunal - <i>Subvention exceptionnelle</i>	150,00
Prévention Routière	800,00
Prévention Routière ("Fêtes en bus")	500,00
ACCA (Association Communale de Chasse Agrée)	1140,00
Pêche et Pisciculture	1140,00
TOTAL "Autres Subventions"	9 330,00

"RESERVES"	
TOTAL "Réserves"	8154,00

TOTAUX	230 000,00
---------------	-------------------

9- SIGNATURE AVEC LA SEML « ENERLANDES » D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL EN VUE DE REALISER ET D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE AU NIVEAU DU HANGAR A TABACS (DELIBERATION N° 2014-75)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec la SEML « EnerLandes » une convention d'occupation du domaine public communal en vue de réaliser et

d'exploiter une installation de production d'électricité photovoltaïque au niveau d'un bâtiment appartenant au domaine public communal (Hangar à Tabacs - Avenue de la Gare à Aire sur l'Adour).

A l'unanimité, la commune s'est également engagée à verser à la SEML « EnerLandes » la somme totale de 17.000 euros HT correspondant aux frais de désamiantage, de pose d'un bas acier sur le côté nord de la toiture et de réfection du chéneau côté sud sur cet immeuble (frais annexes non liés à l'installation de la toiture solaire). Cette participation se fera, à part égale, sur 5 années consécutives à partir de 2014, soit un montant annuel de 3400 euros HT.

M. Robert CABE, Conseiller Municipal, n'a pas pris part au débat et au vote de cette délibération.

M. le Maire est revenu sur l'historique de ce dossier et notamment l'arrêt de ce chantier par ses soins faute de décision préalable prise en Conseil Municipal en la matière sans oublier le faible montant du loyer (1 euro/an) dû à la ville.

Après contacts avec le Directeur d'« EnerLandes », il apparaît effectivement que désormais les locations de toitures de bâtiments pour la pose de panneaux photovoltaïques se font moyennant la somme totale de 1 euro (suite à la baisse très forte des tarifs réglementés de rachat de l'énergie photovoltaïque).

M. le Maire a précisé que la commune avait cependant réussi à faire diminuer de 35.000 euros HT à 17.000 euros HT la participation financière de la ville aux frais de désamiantage, de pose d'un bas acier sur le côté nord de la toiture et de réfection du chéneau côté sud sur cet immeuble (frais annexes non liés à l'installation de la toiture solaire).

Il a été répondu que le Conseil d'Administration d'« EnerLandes » avait délibéré sur cette somme de 17.000 euros en HT dès décembre 2013 et non sur les 35.000 euros HT. Cela avait toujours été clair : la commune ne doit participer qu'à hauteur de 50 % de ces travaux complémentaires évalués à un total de 35.000 euros HT.

M. le Maire a précisé que cela n'était pas si clair que cela au départ...

10- REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SEML "GASCOGNE ENERGIES SERVICES" (DELIBERATION N° 2014-76)

La commune est actionnaire majoritaire de la SEML "Gasconne Energies Services" et dispose de 7 représentants au conseil d'administration de la société. Ainsi, par délibération en date du 7 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné, en son sein, les 7 représentants de la commune d'Aire sur l'Adour au conseil d'administration de la SEML "Gasconne Energie Services". Or, la commune dispose également d'un représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la société. Il y avait donc nécessité pour le Conseil Municipal de désigner, en son sein, son représentant permanent l'assemblée générale des actionnaires de la SEML "Gasconne Energies Services".

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- Désigné M. Xavier LAGRAVE, Maire, en qualité de représentant permanent de la commune d'Aire sur l'Adour à l'assemblée générale des actionnaires de la société.
- Autorisé M. Xavier LAGRAVE, Maire, à assurer la présidence du conseil d'administration de la société et les fonctions de président directeur général de la société.

- Prévu que le représentant permanent de la commune à l'assemblée générale des actionnaires de la société, les mandataires représentant la commune au sein du conseil d'administration de la société ainsi que le président directeur général de la société (élu municipal) exercent leurs fonctions à titre gratuit et ne sont pas autorisés à percevoir une quelconque rémunération ou avantages particuliers en cette qualité.

Suite à une question de M. CABE, Conseiller Municipal de la liste « *Aire pour tous, tous pour Aire* », M. le Maire a précisé qu'il reviendra au Conseil d'Administration de « *Gascoigne Energies Services* » de déterminer le choix du mode de gouvernance de la SEML : un Président Directeur Général unique (élu) ou un Président (élu) et un Directeur Général Délégué (salarié). De même, il reviendra à cette instance de statuer sur le devenir de la filiale « *GESO* » de cette SEML.

11- REPRESENTANT (ELU MUNICIPAL) AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) (DELIBERATION N° 2014-77)

Par délibération en date du 7 avril 2014, le Conseil Municipal a précédemment fixé à 10 le nombre total de membres du conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) d'Aire sur l'Adour dont 5 membres élus par le Conseil Municipal en son sein (en plus de M. le Maire, Président de droit de cette instance). Lors de cette même séance, le Conseil Municipal a également élu, en son sein, les 5 représentants de la commune (Elus municipaux) au conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) d'Aire sur l'Adour. M. Michel BAQUE, Conseiller Municipal de la liste « *Aire pour tous, tous pour Aire* », a ainsi été notamment élu en qualité de membre du conseil d'administration du CCAS d'Aire sur l'Adour. Or, suite à la démission de ce dernier de ses fonctions de membre du Conseil Municipal, il convenait désormais de procéder à son remplacement en qualité de membre du conseil d'administration du CCAS d'Aire sur l'Adour.

Après avoir notamment rappelé à l'Assemblée les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles relatives à l'élection des membres des conseils d'administration des CCAS, M. Xavier LAGRAVE, Maire, a fait appel à candidatures parmi les membres du Conseil Municipal pour l'élection d'un représentant qui siègera au sein du conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) d'Aire sur l'Adour (en remplacement de M. Michel BAQUE, Conseiller Municipal démissionnaire).

Un seul candidat s'est présenté et sa candidature a été soumise au vote des Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a ainsi élu en son sein, à l'unanimité (pas d'abstention, ni de bulletins nuls ou blancs), en qualité de membre (Elu municipal) du conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune d'Aire sur l'Adour (en remplacement de M. Michel BAQUE, Conseiller Municipal démissionnaire) :

- M. Jérémie MARTI, Conseiller Municipal.

12-COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

A la demande de M. CABE, Conseiller Municipal de la liste « *Aire pour tous, tous pour Aire* », M. le Maire a accepté de retirer ce dossier de l'ordre du jour et ce, afin de permettre aux deux nouveaux élus de cette liste (M. MARTI et Mme BOURRETERE) de se concerter en amont sur leur positionnement au sein des différentes commissions municipales permanentes.

Ce dossier sera donc représenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

13- REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE TERRITORIAL D'AIRE SUR L'ADOUR DU SYDEC (*DELIBERATION N° 2014-78*)

La commune d'Aire sur l'Adour est adhérente au SYDEC au titre des compétences ayant trait à l'éclairage public et à l'électricité depuis 2003 et au titre des compétences ayant trait à l'assainissement collectif, à l'assainissement non collectif et à l'eau potable depuis 2009.

En date du 11 décembre 2009, le Comité Syndical du SYDEC a adopté les nouveaux statuts de ce syndicat visant notamment à renforcer la gestion de proximité des élus locaux. Ces nouveaux statuts prévoient notamment la création de Comités Territoriaux ayant vocation, pour tous les domaines de compétences transférés au syndicat, à contrôler la gestion locale des services publics, à proposer des investissements, des politiques tarifaires, des améliorations des règlements de service, à assurer le suivi des affaires locales et à procéder à l'examen des comptes rendus annuels d'activité.

Un Comité Territorial pour Aire sur l'Adour (composé d'Elus municipaux) en matière d'électricité, d'eau potable, d'assainissement non collectif et d'assainissement collectif a ainsi été créé.

Dans ce cadre, par délibération en date du 7 avril 2014, le Conseil Municipal a précédemment élu, en son sein, les représentants de la commune (Elus municipaux) au Comité Territorial d'Aire sur l'Adour du SYDEC. M. Michel BAQUE, Conseiller Municipal de la liste « *Aire pour tous, tous pour Aire* », a ainsi été notamment élu en qualité de membre suppléant de ce Comité Territorial au titre de la compétence « *Assainissement collectif* » et en qualité de membre titulaire de ce Comité Territorial au titre de la compétence « *Assainissement non collectif* ».

Or, suite à la démission de ce dernier de ses fonctions de membre du Conseil Municipal, il convenait désormais de procéder à son remplacement au sein de cette instance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a donc désigné, en son sein, les représentants de la commune au sein du Comité Territorial d'Aire sur l'Adour du SYDEC amenés à remplacer M. Michel BAQUE, Conseiller Municipal démissionnaire :

Compétence "*Assainissement collectif*"

- *Suppléante* : Mme Paulette SAINT-GERMAIN.

Compétence "*Assainissement non collectif*"

- *Titulaire* : Mme Agathe BOURRETERE.

14- QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire a enfin annoncé que la prochaine séance du Conseil Municipal aurait lieu le mardi 3 juin 2014 à 20h30 en l'Hôtel de Ville.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal a été levée à 22h50.

* *

Le texte complet des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera notamment publié au recueil des actes administratifs ainsi qu'au registre des délibérations de la Mairie d'Aire sur l'Adour.

Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public auprès de la Direction Générale des Services.

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

M. Xavier LAGRAVE

Mme Sonia GUIDOLIN

